

TERMES DE REFERENCE

Atelier d'analyse du draft 2 bis de l'avant-projet de code forestier et d'actualisation de la stratégie de participation de la société au processus de réforme de la loi forestière

Libreville, les 16 et 17 Juin 2016

Lieu : KORUS Business centre, Libreville



I- Contexte et Justification

Initiée depuis 2011 par le Ministère en charge des forêts, la réforme de la loi forestière en République gabonaise a connu plusieurs étapes avec notamment le travail peu concluant d'un bureau d'étude recruté à cet effet, BNEDT, et la consolidation d'un avant-projet de loi par une Commission Technique du Ministère en charge des forêts en 2015.

Ayant été exclue de cette première phase, la société civile nationale et internationale a multiplié les démarches afin que sa participation soit assurée et ses préoccupations effectivement prises en compte. Ainsi, outre les transmissions d'une note de position, d'une note de synthèse et d'un mémorandum, elle a également sollicité plusieurs audiences auprès des plus hautes autorités du Ministère en charge des forêts afin de présenter son évaluation du contexte et surtout de proposer une meilleure approche dans ce cadre tant sur le plan du fond que de la forme.

Suite à cela, des avancées positives ont été enregistrées concernant l'implication de la société civile au cours de ce qui peut être considérée comme une deuxième phase du processus : la version 2.2 bis de l'avant-projet de Code forestier lui a été transmise officiellement pour analyse le 9 décembre 2015 ; un chronogramme a été agréé prolongeant la date limite de transmission des analyses des opérateurs privés fixée au 18 décembre 2015, et fixant la date de dépôt des contributions de la société civile au 4 janvier 2016. Estimant ce délai insuffisant, la société civile a sollicité et obtenu sa prorogation de 3 jours, auprès du Conseiller en charge de ce processus.

Avec l'appui technique de Client Earth et l'implication de plusieurs autres organisations, la société civile a, dans un délai très limité, préparé et soumis plusieurs documents présentant ses principales analyses du projet de code reçu. Ces analyses soulignent ses multiples craintes concernant le processus dans son ensemble et ses résultats.

Tout au long de ces différentes étapes, il a été difficile d'obtenir la participation d'un grand nombre d'organisations, faute de délais suffisants pour les mobiliser et les rencontrer par rapport aux dates butoirs fixées par l'administration et à la nécessité d'une grande réactivité. Cette situation a aussi rendu difficile la conciliation des différentes positions rencontrées au sein même de la société civile concernant l'analyse de certaines dispositions du texte, menant ainsi à la transmission de contributions distinctes.

Depuis le mois de janvier 2016, le processus s'est ralenti, le Ministère en charge des forêts en l'attente de la production d'une nouvelle version du projet de Code sur la base des contributions de la société civile et des opérateurs forestiers. Cette période a aussi été marquée par l'implication de la Banque Mondiale qui, à la demande de l'Etat gabonais, a mobilisé l'expertise de FRM comme facilitateur. Par ailleurs, les opérateurs privés ont obtenu qu'un comité *ad hoc* soit mis en place pour une validation consensuelle de la loi

forestière, dans le cadre de l'accord signé entre le Gouvernement et le Patronat en date du 23 mars 2016.

Bien que l'administration ait respecté son engagement de transmettre la version actualisée de l'avant-projet de code forestier aux autres parties prenantes, des inquiétudes majeures demeurent pour la suite. En effet aucun chronogramme actualisé n'a été rendu public à ce jour. De même les termes de référence du comité *ad hoc* sont toujours en attente et rien ne garantit que ceux-ci tiennent compte des propositions de la société civile.

De ce fait, à ce stade, il est important que la société civile se réunisse afin de faire le point sur la dynamique de travail participatif initiée, en produisant une réflexion commune et des outils qui lui permettent de se positionner par rapport à la suite du processus. La Directive 6 OIBT /UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois (2009), signée par le Gabon, encourage la participation de multiples parties prenantes à la formulation des politiques, lois et règlements relatifs aux forêts de production. Ainsi, la participation doit être un aspect fondamental de toute réforme législative en matière forestière.

Le présent atelier qui se tiendra du 13 au 14 juin 2016 est organisé par Gabon Ma Terre Mon Droit, avec les soutiens techniques et financiers de Client Earth et WWF.

II- Objectifs

A. Global

L'objectif principal de cet atelier est de rassembler l'ensemble des acteurs de la société civile concernés par la révision du Code Forestier afin de développer une position et une contribution communes sur la base desquelles continuer à influencer le processus de révision du Code Forestier.

B. Spécifiques

En termes d'objectifs spécifiques, il s'agira de :

- Faire une restitution du travail déjà mené et des étapes franchies dans ce cadre ;
- Créer un cadre d'échanges constructifs sur les différentes positions déjà formulées afin d'aplanir les divergences ;
- Présenter les éléments principaux du redémarrage des négociations de l'APV FLEGT et ses conséquences sur le processus de réforme du Code des Eaux et Forêts ;
- Echanger sur les différentes analyses du Draft 2 bis de l'avant-projet de Code Forestier afin de produire un document consolidé émanant de la société civile ;

- Faciliter la participation des organisations de l'intérieur au processus de réforme de la loi forestière ;
- Définir le mandat et nommer les représentants de la société civile au comité ad hoc ;
- Définir un plan d'action ou une stratégie de plaidoyer pour la suite du processus.

III- Résultats

A l'issue de l'atelier, les résultats suivants sont escomptés :

- Les participants ont une connaissance commune du contexte et des propositions de la société civile lors des étapes précédentes ;
- Les divergences de la société civile sont aplanies concernant ses contributions en rapport avec la version 2.2bis du projet de code forestier ;
- Les éléments principaux du redémarrage des négociations de l'APV FLEGT et ses conséquences sur le processus de réforme du Code des Eaux et Forêts sont connus de tous ;
- La participation des organisations de l'intérieur et leur contribution au processus de réforme de la loi forestière est effective;
- Un document consolidé d'analyse du draft 2 .BIS du projet de code forestier est produit par la société civile;
- Le mandat des représentants de la société civile au Comité ad hoc est défini et les représentants désignés;
- Un Plan d'actions et de plaidoyer de la société civile est développé pour la suite du processus.

IV- Préliminaires

Afin de capitaliser le temps d'analyse, la version V3 du projet de Code forestier sera communiquée aux participants dès réception. ClientEarth procèdera à l'analyse globale du document afin qu'elle serve de support aux travaux. Les autres participants procéderont à leurs différentes analyses de ce document selon leurs domaines de compétences avant l'atelier. Ces analyses préalables nous permettent ainsi de maximiser le temps de travail en atelier.

Le travail d'analyse se poursuivra suivant un modèle unique afin de faciliter les travaux lors de l'atelier. Le modèle repose sur 4 colonnes réparties ainsi qu'il suit : articles concernés, commentaires, reformulation et justification.

Un modèle de grille d'analyse est proposé ci-dessous.

Pour faciliter les échanges au cours de l'atelier, il est souhaitable que les participants aient échangé leurs analyses par email en amont.

V- Méthodologie

L'atelier sera organisé sur 2 jours selon une méthodologie participative basée sur l'implication de la société civile nationale et internationale du secteur environnemental et de la conservation. Un accent sera également mis sur la participation d'organisations venant de l'intérieur du pays.

Au-delà de l'analyse du Draft 2 bis de l'avant projet de code, les participants échangeront également sur les futures rencontres à organiser dans ce cadre avec le ministère et sur l'élaboration d'un plan d'action pour la suite du processus.

Afin de permettre aux participants de jouir du même niveau de connaissance, un rappel des différentes étapes amorcées dans ce cadre sera fait par le coordonnateur de la Plateforme Gabon Ma Terre Mon Droit.

Concernant les différents points sur lesquels il sera nécessaire de trancher, les décisions seront prises de manière consensuelle.

VI- Date et Lieu

La salle de l'hôtel..... servira de cadre pour l'organisation de cet atelier qui se tiendra du 13 au 14 juin 2016.

VII-Partenaires et participants

Cet atelier est organisé par Gabon Ma Terre Mon Droit avec l'appui technique et financier de Client Earth et WWF.

Les organisations suivantes ont été identifiées comme participants :

-Libreville : AGNU, Brainforest, CURFOD, CADDE, ASF, Conservation Justice, WCS Gabon, Elik Minkebe, IDRC Africa, Environnement Gabon, Image Gabon Nature, Client Earth, WWF, Croissance Saine Environnement, CURFOD

-Intérieur : Muyissi Environnement, Nyanga Tout et ANCE

Le nombre de participants est estimé à 30.

VIII- Programme

Premier jour : Mai 2016

Heure	Sessions	Intervenants	Modérateurs
8h 30-09h 00	Accueil-Enregistrement des participants	Secrétariat Atelier	
09h 00-10h 15	Entrée en matière : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos introductif ▪ Présentation des différents participants ▪ Rappel général des différentes étapes amorcées et du travail abattu par la société civile dans ce cadre ▪ Echanges afin d'aplanir les divergences nées au sein de la société civile sur ses analyses de la version 2.2 bis du projet de code forestier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitateur ▪ Participants ▪ Coordonnateur de la Plateforme Gabon Ma Terre Mon Droit ▪ Franck et Martial 	
10h 15-10h 30	Photo de famille et Pause café		
10h 30-11h 00	Exposé : Aperçu des négociations de l'APV, et des questions soulevées en rapport avec la révision du code forestier (définition de la légalité, grille de légalité, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hubert ▪ Madame ONDO 	
11h 00-12h 30	Analyse du Draft 2 bis : Echange et Consolidation des propositions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitateur ▪ Participants 	
12h 30-13h 30	Pause Déjeuner		
13h 30-16h 00	Analyse du Draft 2 bis: Echange et Consolidation des propositions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitateur ▪ Participants 	
16h 00-16h 15	Pause Café		

16h 15-17h 00	Analyse du Draft 2 bis: Echange et Consolidation des propositions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitateur ▪ Participants 	
17h 00-18h 00	Analyse du Draft 2 bis: Echange et Consolidation des propositions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitateur ▪ Participants 	

Deuxième jour : Mai 2016

Heure	Sessions	Intervenants	Modérateurs
09h 00-10h 15	Analyse du Draft 2 bis : Echange et Consolidation des propositions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitateur ▪ Participants 	
10h 15-10h 30	Pause café		
10h 30-12h 30	Analyse du Draft 2 bis: Echange et Consolidation des propositions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitateur ▪ Participants 	
12h 30-13h 30	Pause Déjeuner		
13h 30-15h 00	Analyse du Draft 2 bis : Echange et Consolidation des propositions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitateur ▪ Participants 	
15h 00-15h 15	Pause Café		
15h 15-16h 15	Définition du mandat du/des représentants de la société civile au Comité ad hoc (rôle, responsabilité, pouvoir) Désignation des représentants de la société civile au Comité ad	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitateur ▪ Participants 	

	hoc et		
16h 15 – 17h 30	Elaboration /Actualisation du plan d'action/plaidoyer pour la suite du processus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitateur ▪ Participants 	
17h 30 – 18h 00	Evaluation et Fin des travaux		

Modèle de grille d'analyse

Articles du projet de Code forestier	Commentaires	Proposition de nouvelle formulation	Justification